

PRIX D'ABONNEMENT, payable d'avance : Pour le canton et toute la Suisse, franc de port, 12 francs pour un an, 6 fr. pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois. — Pour l'étranger le port en sus.

On s'abonne à Sion à la rédaction du COURRIER DU VALAIS; dans les autres endroits aux bureaux des postes.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'INSERTION : 15 centimes la ligne. — Les insertions répétées paient la moitié.

Les lettres, etc., doivent être adressées franco au bureau du journal, à Sion.

Les annonces doivent être adressées à la rédaction du journal; leur coût peut être payé en timbres-postes.

Journal paraissant les mardi, jeudi et samedi soir.

CANTON DU VALAIS.

On connaît l'opinion récemment exprimée par l'empereur des Français relativement au fléau des inondations. Le plus éminent des agronomes de notre époque, M. le comte de Gasparin, vient également de publier ses idées sur cet important sujet (dans le *Journal d'agriculture pratique*, N° du 20 juillet), et nous croyons que l'analyse de cette petite brochure d'après les *Débats*, ne sera pas sans intérêt pour un grand nombre de nos lecteurs.

De toutes les mesures préventives que l'on peut opposer aux inondations, la plus importante, selon M. de Gasparin, est le reboisement des montagnes, et il en donne les raisons les plus plausibles. Ainsi qu'on l'a déjà dit bien souvent, une montagne boisée, et recouverte par conséquent d'une couche de terre végétale, fait l'office d'une vaste éponge qui absorbe l'eau de pluie et ne la restitue que goutte à goutte. Une montagne déboisée, au contraire, a bientôt perdu sa couche de terre végétale, et alors elle ne présente plus aucun obstacle à l'eau de pluie qui glisse sur ses flancs, arrive toute en même temps dans les vallées voisines, et crée les torrents, en attendant qu'elle fasse déborder les fleuves.

Comme on le voit, ceci s'adresse directement à nos voisins de Savoie et du Valais, qui ont laissé et laissent encore dévaster impitoyablement leurs magnifiques montagnes. Tout récemment la Société des forestiers suisses a fait entendre les mêmes plaintes. Il est à souhaiter maintenant que l'expérience des dangers qu'un pareil laisser-aller fait courir à un pays ouvre les

yeux aux gouvernements, et que des lois sévères, et surtout exécutées, sauvent ce que l'on peut encore sauver. A ce point de vue, nous ne saurions trop recommander l'exemple de Vaud : ce canton s'est mis résolument à l'œuvre pour arrêter ce travail de destruction, et il est possible qu'un jour vienne où il sera prouvé que l'Etat, en achetant des communes des forêts ruinées pour les reboiser, a rendu d'abord un service à ses ressortissants et a fait ensuite lui-même une excellente affaire.

Les moyens de reboisement indiqués par M. de Gasparin sont de plusieurs sortes, mais celui qu'il recommande en première ligne consiste à favoriser la végétation spontanée en la protégeant contre la dent meurtrière et le piétinement des animaux. Il attache une importance particulière à l'abolition des dépâces nuisibles à la végétation, et il rappelle que cette mesure se lie, en France, à la révision si souvent réclamée de la législation sur le droit de parcours et la vaine pâture. Il va sans dire que, dans l'opinion du célèbre agronome, cette mesure principale serait complétée par un ensemble de mesures accessoires. On devrait interdire le défrichement des bois situés sur la pente des montagnes; il y aurait lieu quelquefois à faire des semis et des plantations.

En recommandant l'opération du reboisement comme le premier de tous les préservatifs contre les inondations, M. de Gasparin n'exclut pas les autres projets qui ont été proposés, et notamment la pensée d'appliquer aux vallées qui s'y prêteraient la construction de barrages et de retenues artificielles. Il admet tous les procédés dont le but et le résultat commun est de faire durer un jour, deux jours, huit jours, l'écoulement des eaux qui se fait actuellement en une heure.

FEUILLETON DU COURRIER DU VALAIS.

LES CLOCHES DE SALVAN.

III.

Après la comparaisance des parties, renvoi en conciliation devant le juge suppléant du district; puis les Marcolaz ayant fait défaut, second renvoi pour l'instruction de la cause, puis encore, audition des témoins, recherches des titres, ordonnance du grand châtelain portant séquestre des propriétés en litige. Mais c'était là le difficile. Prosper Guernon ayant bien juré de casser la tête du premier homme qui mettrait le pied sur sa terre, et l'on s'avait l'ancien sergent très-capable de tenir parole. L'hiver se passa ainsi. Les beaux jours revinrent et firent place à l'automne, sans que le temps ramenât la paix dans ces familles. Il fallait presque chaque semaine quitter les travaux pour descendre à l'audience du district ou chez les procureurs et les avocats. — Que de journées perdues! pensait Louise. Comme si c'était trop peu d'un gros procès pour les Marcolaz, ils en intentèrent encore un petit, sur l'avis des hommes de loi, une action incidente, comme ils disent, les Guernon ayant passé outre après l'ordonnance de séquestre, et continuant de travailler leurs terres et de rentrer les récoltes absolument comme par le passé. — A la fin du second hiver, la cause était instruite, on peu s'en faut. Les plaidoiries commencèrent tant sur le fond que sur l'incident, et semblèrent devoir durer encore plus longtemps que l'instruction de la cause.

Le grand châtelain du district tâchait de suivre l'affaire, suant sang et eau dans

son barnais, et disant n'avoir jamais vu pareille chose à l'audience. Mais en automne, à la rentrée des tribunaux, il manqua perdre la tête tout-à-fait, apprenant que les Marcolaz intentaient une seconde action incidente, dont voici le motif.

Jean Renaud, le marguillier, avait un soir invectivé la Gingolette à la grande pinte de Salvan, l'appelant vieille sorcière et femelle du diable, ce dont, au terme de la plainte, il était requis de fournir preuve avant huitaine. Vers Noël le procès était enfin jugé en première instance, la convention des deux sœurs invalidée pour manque de forme et le testament du défunt châtelain confirmé dans sa teneur et son action civile. Jean Renaud était mis hors de cause, et en était quitte pour une admonestation sévère, avec injonction de s'abstenir à l'avenir de paroles injurieuses envers quiconque.

— Il faudra donc quitter l'héritage de notre famille, dit Louise, mais qu'ils fassent, le bien mal acquis ne veut pas leur profiter.

Prosper Guernon rendit compte au procureur des intentions de sa femme.

— Etes-vous fous? dit celui-ci. Nous sommes condamnés en première instance. Hé bien! c'est une bataille perdue, qu'est-ce que cela prouve? Vous voyez bien que les frais sont compensés; c'est déjà au moins six mille florins que ça leur coûte. Laissez-moi faire seulement. Je vous dis que nous tenons la partie. C'est ainsi que la cause Marcolaz et Guernon fut portée à Sion devant la cour d'appel.

Pendant ce temps, Favette Marcolaz se faisait jolie fille, et soignait en paix ses troupeaux sur la montagne. Julien Guernon chassait déjà le chamois autour du glacier et par les abîmes du Mont-Ruan. Tous deux sans soucis du lendemain, sans inquiétude de l'avenir. Pour Antoine, son père avait son idée, où l'avait mis dans la plaine, où il se poussait au latin chez les capucins de St-Maurice.

Quelquefois en revenant de chasse, Julien Guernon descendait par les rochers de

Ce que le reboisement doit faire dans les montagnes, le drainage bien dirigé le fera dans les plaines. L'effet du drainage est aussi de retarder, de prolonger l'écoulement des eaux pluviales, et de remplacer une surface presque imperméable par une couche épaisse et poreuse qui ne rend l'eau que graduellement, après s'en être imbibée. Le drainage en bas et le reboisement en haut font le même office; ces deux opérations se complètent réciproquement et constituent le préservatif le plus efficace que l'on puisse employer contre les inondations périodiques. « Lorsque, dit M. de Gasparin, dans les pentes, la pluie trouvera des arbustes, des broussailles, des mousses, une épaisseur croissante de terre végétale, qui s'uniront pour la retenir; lorsque, d'autre part, elle trouvera dans la vallée un sol préparé par le drainage, où elle descendra à plus de 1 mètre, au lieu de glisser comme sur une cuirasse d'argile, alors elle mettra plus de temps à gagner le lit de la rivière et celui du fleuve, » et les chances d'inondation seront supprimées autant qu'elles peuvent l'être.

L'effet combiné du reboisement et du drainage étant de prolonger et de régulariser l'écoulement des eaux pluviales, M. de Gasparin prévoit que le régime des fleuves français en sera nécessairement modifié dans une certaine mesure. On ne les verra plus perpétuellement ou desséchés ou débordés, et ils s'écarteront moins souvent de leur débit moyen. De là pour l'administration le devoir, qu'elle a trop souvent négligé peut-être, d'exercer une surveillance assidue sur le régime des rivières et des fleuves, de faire exécuter les travaux nécessaires pour en approfondir le lit et pour en maintenir le chenal dans les conditions les plus favorables à l'écoulement libre et régulier des eaux. Il y a plus : M. de Gasparin voit dans l'excédant des eaux versées par le reboisement et par le drainage une ressource nouvelle pour l'agriculture, qui pourrait l'employer utilement à l'arrosage entrepris et développé sur une grande échelle. Excellente combinaison qui présenterait le double avantage de fertiliser le sol en le défendant. On voit que le système de M. le comte de Gasparin est complet, quoique nous n'en ayons indiqué que les principales parties. Il embrasse à la fois le reboisement, le drainage et les irrigations. Ceux qui voudront se faire une idée plus précise et plus détaillée de ce système liront l'intéressant article dont cette analyse ne peut donner que le résumé.

(Journal de Genève.)

Chavornay, et passait au chalet des fillettes, où Favette demeurait alors tout l'été avec d'autres filles de la paroisse. Il y a des communes où les hommes s'occupent des troupeaux; mais dans l'Entremont et le Vald'Ilhez, ce n'est pas la coutume. Ce sont les femmes et les enfants qui les soignent tout l'été sur la montagne; il n'y a guère que le grand chalet de la commune, de l'autre côté de la Sallauche, qui soit habité par des bergers, encore sont-ils presque toujours Fribourgeois, et engagés chaque année seulement jusqu'à la Saint-Michel.

Lorsque Julien passait au chalet des fillettes, il ne manquait pas de s'arrêter un instant, un peu à cause de la source, qui est excellente; puis un peu aussi pour parler avec les chevrières. Si Favette se trouvait alors dans la prairie, ils échangeaient ensemble quelques paroles joyeuses et de bonne amitié.

Peu à peu Julien prit l'habitude de revenir par cette route, et il y avait peu de semaines qu'on ne le vit au chalet. Favette lui faisait accueil et commençait à lui trouver bonne grâce. Déjà l'on disait en Salvan qu'ils se parlaient de mariage, bien qu'il n'en fut rien. Sur quoi Toïnon Chausson qui, depuis le procès, devenait chaque jour plus méchante, battit un jour sa belle-fille, appelant Julien « grand vagabond de montagne, » et défendant à Favette de lui parler encore. Sur quoi aussi Favette battue se promit bien de désobéir à sa marâtre, et de parler toujours un peu plus, de bonne amitié, avec Julien. Rien que pour se venger de la Gingolette.

Cette année on vit encore arriver en Salvan un Savoyard qui venait s'établir au pays. C'était un homme de la plaine, cousin de Toïnon Chausson, et qu'elle faisait venir, disait-elle, pour travailler le bien de la famille. Gaspard Marcolaz, depuis qu'il plaidait en seconde instance, était plus souvent hors de chez lui qu'à ses affaires. Ce Gingolet — car il était aussi de Saint-Gingolph — n'était pas bien grand de taille, mais fort des bras, et puis large d'épaules, avec ça portant la barbe longue,

Le conseil d'Etat a adopté l'avant-projet du plan dressé pour la section du chemin de fer comprise entre le tunnel de St-Maurice et les Sablons d'Evionnaz, en haut du Bois-Noir, signé par M. l'ingénieur Garella, en date du 3 juillet dernier.

M. Chappex, géomètre, est désigné pour accompagner M. Pignat dans la mission qui lui a été confiée pour procéder à la vérification des limites territoriales entre le Valais et la Savoie.

Les électeurs du 47^e arrondissement fédéral seront convoqués le 24 courant pour procéder au remplacement de M. Maurice Filliez, décédé, comme membre du Conseil national.

On a établi le ban contre le bétail de Pomat (Formazza) atteint du piétain et de la surlangue.

M. Georgy, d'Ardon, sergent-major, a été nommé 2^e sous-lieutenant dans le bataillon N^o 40.

La compagnie des carabiniers N^o 32 sera réunie à Sion pendant trois jours avant son départ pour l'école d'Yverdon.

Sion, le 4 août 1856.

A la rédaction du *Courrier du Valais*,

Je termine en deux mots une discussion ennuyeuse pour les lecteurs. Je maintiens ce que j'ai dit de mes rapports avec l'honorable M. Claivaz. Quant à M. Belmy, je réduirai la discussion à sa plus simple expression. Je le demande à lui-même, je le demande à chacun : l'homme qui avance des faits faux (les faits du tocsin, de la générale et de la présence du président à la tête de la bande sont maintenant démentis par l'enquête) et qui n'a pas le courage de les retirer, cet homme n'a-t-il pas menti, et quel cas dois-je faire de son mépris ?

Agréez, etc.

Séraphin MERMOUD.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le Conseil fédéral a résolu de faire publier par la *Feuille fédérale* les extraits des rapports annuels qui lui parviendront de Sociétés suisses de secours à l'étranger.

La société suisse de bienfaisance à New York a transmis, par

ce qui ne lui donnait pas trop bon air. On disait qu'il avait été longtemps maître ramoneur, courant le monde et battant les pauvres enfants qu'on lui louait pour trois années, et qui bien souvent ne revenaient pas au pays. Il était vêtu de camelot bleu et, les jours de fête, portait un gilet rouge. Mais avec ses paupières enflammées et son air en dessous, bien qu'il eût ramassé « des poignées d'écus par les pays, » disait-on, il y avait peu de filles dans la paroisse qui eussent voulu devenir sienne.

On voit bien que c'est encore un Chausson, disait Jean Renaud; avec son air en dessous et ses petits yeux rouges, j'ai idée que ça fait un méchant homme tout de même. Ne vas pas boire avec ce mal peigné, dit-il un jour à Julien, qu'il continuait de conseiller en toutes choses.

— C'est qu'il veut venir au chamois avec moi, répondit Julien, et puis j'ai beau faire, c'est lui qui paie toujours.

— Méfie-toi! je te dis l'homme instruit se méfie, nous disait Paillasse. C'était ça un joli homme! Pour ce qui est de ce mal peigné, quand vous serez par là haut, s'il te pousse du pied dans l'abîme, faudra bien que tu sautes, n'y a pas de dimanche! Après tout, qui sait si ce n'est pas la Gingolette qui te l'envoie ?

Mais Julien avait bon courage; c'était alors un fort garçon de vingt-deux ans, et quand il avait l'ancienne carabine de son père sur l'épaule il n'y avait pas un homme sur la montagne qui eût pu se dire son maître. C'est pourquoi, pendant quelque temps, il chassait les chamois avec Jérémie Chausson, partageant loyalement le butin, comme le font les honnêtes chasseurs en tout pays. Mais c'est à la mouture qu'on connaît le bon grain, et ceux qui chassent ensemble ne tardent pas à savoir ce qu'ils valent.

(Revue suisse.)

Ch. DuBois.

(La suite au prochain numéro.)

dépêche du 14 mars dernier, son rapport annuel, accusant jusqu'au 15 novembre 1855 les résultats suivants:

Recettes (y compris le solde en caisse au 15 novembre 1854, de 2959 29 dollars) 6127 01 dol., dont 1984 dol. provenant de contributions de 154 membres de la société, plus 278 08 dol, subvention du Conseil fédéral, et 366 35 dol. de 16 gouvernements cantonaux, Berne 350 fr. (non compris une autre subvention en faveur de 54 bernois naufragés), St-Gall et Argovie pour 200 fr. chacun, Glaris et Soleure pour 150 fr. chacun, Neuchâtel, Grisons, Zurich, Thurgovie, Bâle-Ville et Genève pour 100 fr. chacun, Lucerne et Schaffhouse chacun 50 fr., Bâle-Campagne 11 66 dol., Appenzell 9 60 dol., Schwytz 9 52 dollars.

Dépenses 1921 77 dol. secours à 3080 Suisses (dont le canton n'est pas indiqué), dol. 674 63 frais divers.

Solde en caisse (au 15 novembre 1855) 3530 61 dol.

La société suisse de secours à Berlin a remis pareillement, en date du 4 juillet 1856, son rapport annuel pour 1855/56. Dès le 27 février 1855 au 21 février 1856, la *recette* s'est élevée à 1517 Reichsthaler 17 gros (y compris le solde en caisse antérieur de 1305 Rthlr. 14 gros 6 pf. et une contribution de 13 Rthlr. 10 gr. du gouvernement de Thurgovie). La *dépense* s'est élevée à 77 Rthlr. 5 gr. (secours à des ressortissants des cantons de Berne, Fribourg, Schaffhouse, Grisons, Tessin, Neuchâtel et Genève), en sorte qu'il lui restait 1440 Rthlr. 12 gr. en partie en numéraire, en partie en titres de créance. Le capital de fondation est de 1300 Rthlr.

Le Conseil fédéral a ratifié une convention conclue entre le département des postes et des travaux publics et l'administration des bateaux à vapeurs sur les lacs de Thoune et de Brienz, pour le transport postal des voyageurs et de leurs effets, des correspondances et des autres objets. Cette convention entrera immédiatement en vigueur.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — On fait des préparatifs, à Berne, pour la fête cantonale de chant, qui sera célébrée le 24 et 25 août prochain. On compte sur la participation de 1,500 à 1,800 chanteurs des deux sexes.

LUCERNE. — Le 28, on a trouvé au pied des rochers du Pilatele cadavre tout abîmé d'un jeune touriste. On a trouvé sur lui des valeurs pour 1,000 francs, outre des bijoux et des cartes de visite sur lesquelles se trouvaient le nom: *Henri Schedel*.

— Un bon contingent de cadets lucernois se rendra au grand rassemblement de Zurich; on en compte 170; ils auront à leur tête le directeur du séminaire, M. Dula, et le personnel d'instructeurs des exercices de cadets. Le gouvernement a disposé d'un bateau à vapeur pour leur transport à Kussnacht.

SOLEURE. — Le gouvernement de ce canton a voté un subside de 500 francs en faveur de l'Exposition de Berne en 1857, et à cette occasion il a chargé le Comité de la Société cantonale d'industrie de représenter les intérêts des industriels de ce canton.

NEUCHÂTEL. — Deux malheurs sont arrivés aux Brenets. Un jeune homme de dix-huit ans, qui faisait une promenade en barque, est tombé en l'eau et s'est noyé. A peu près au même moment, un petit garçon de dix ans est tombé du haut d'un rocher du Doubs et s'est noyé dans sa chute.

Le 28 juillet, un individu, inconnu jusqu'ici, a été trouvé mort un peu au-dessus des Armes Reunies, près de la Chaux-de-Fonds. L'enquête a constaté qu'il s'était pendu.

VAUD. — On écrit de Château-d'OEx, le 2 août, au *Nouveliste vaudois*:

« Aujourd'hui à deux heures après-midi le feu du ciel a consumé une maison d'habitation avec grange et écurie rière la commune de Château-d'OEx.

Sur six pièces de bétail qui se trouvaient à l'écurie, trois ont été tués sur le coup et ce n'est qu'avec peine que les trois autres ont été arrachées aux flammes, trois moutons et un porc ont aussi péri; la rapidité avec laquelle l'incendie a envahi tout le corps du bâtiment, n'a pas permis de les sortir. Deux vieillards qui se trouvaient dans cette maison ont été heureusement épargnés. Le fourrage qui était en grange et tout le mobilier à peu d'exception près ont été détruits. Les secours quoique prompts ont été infructueux. La perte est irréparable pour le propriétaire qui était déjà bien près de l'indigence. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

(Corresp. part. du journal de Genève.)

Paris, 31 juillet. — Les journaux publient une lettre du vicomte de Tristan au *Moniteur du Loiret*, lettre par laquelle il proteste contre la volonté qu'on prêtait au comte de Chambord d'adopter le drapeau tricolore. La solution de cette question, selon le vicomte, serait remise à d'autres temps. S'il faut le dire, les intentions de M. le comte de Chambord au sujet du drapeau de 1789 sont indifférentes à notre pays. A Paris, du moins, c'est le moindre des soucis de la population de toutes les classes.

Les orléanistes qui ont cru devoir plier le genou devant la légitimité pure ne sont pas plus sincères que les quelques centaines de legitimistes qui forment à Paris l'état-major, contesté et jaloux en province, de M. le comte de Chambord. M. le comte de La Ribouisière, avant d'être sénateur, était un des confidents de la branche cadette, comme MM. de Pastoret et de Larochejaquelin étaient, avant d'entrer au Luxembourg, les respectueux serviteurs du petit-fils de Charles X. Or, M. de Lariboisière avait vu Louis-Philippe à son lit de mort, et le vieux roi lui dit: « Mes fils feront bien de ne jamais se fier à cette grosse tête allemande de Chambord. Jamais ils ne s'accorderont ensemble; ils ne sauraient avoir les mêmes vues. » La fusion a été une mystification, et M. de Chambord en ne disant ni oui ni non au sujet du drapeau tricolore, qui n'a pas besoin de lui pour flotter sur nos édifices et à la tête de nos régiments, essaiera vainement de prolonger une équivoque qui ne trompe personne.

Notre division d'Italie ne compte plus que deux régiments de ligne (le 25^e et le 40^e), deux batteries d'artillerie, un faible détachement du génie et quelques gendarmes. A Rome, il n'y a guère plus de 3000 hommes, et fort peu, parmi eux, ont pris part aux événements de 1849. Le 2 juillet 1849, jour de la prise de Rome, il y avait 50,000 hommes sous cette place. 90 hommes sur 100 en sont donc partis, et les 10 autres voudraient bien s'en retourner aussi, malgré les médailles et les chapelets dont on les comble, et qui ne valent point l'air natal.

Le gouvernement romain s'occupe, ou a l'air de s'occuper, à recruter une armée, mais il le fait avec une lenteur suspecte, sous prétexte de n'admettre dans son armée que d'excellents sujets, bien pensants, c'est-à-dire communiant et allant à confesse. Enfin, on n'a pas de quoi payer l'armée qu'on lèverait, tandis que c'est la France qui paie l'armée d'occupation à Rome.

1^{er} août. — Le *Moniteur* ne contient absolument que cette dépêche de Saint-Sébastien, en date d'hier, 31 juillet:

« On attend toujours avec une vive impatience des nouvelles de Saragosse. On conserve l'espoir d'une prompte et pacifique solution. Nous apprenons à l'instant, par la voie de Perpignan et d'Irun, que toute la Catalogne a reconnu le gouvernement de la reine. La Navarre et les provinces basques jouissent de la plus grande tranquillité. »

Par Marseille, nous avons des nouvelles de Barcelone jusqu'au 29 au matin. A cette date, « la capitale de la Catalogne était tranquille. La commission militaire avait condamné à mort dix-sept individus, qui ont été passés par les armes le 28 au soir à Gracia. Ces malheureux ont été fusillés de trois en trois. Ils étaient accusés d'avoir assassiné le colonel Olviedo et six officiers de la garnison, qu'ils avaient fait prisonniers dans la journée du 19.

« Les nouvelles des différentes villes situées entre Cadix et Barcelone sont très-satisfaisantes. L'autorité reprend peu à peu son ascendant sur les populations dans toutes les localités où ont éclaté des troubles. On pensait à Barcelone que Saragosse ne tarderait pas à se rendre, et que la soumission de cette ville aurait lieu sans effusion de sang.

« Il y avait devant Barcelone deux bateaux à vapeur et un vaisseau de guerre français. »

Enfin la correspondance Havas nous fait connaître les projets d'O'Donnell.

« Le gouvernement, dit-elle, en raison de la conduite de la milice dans tout le royaume, se raffermir dans l'opinion qu'elle ne doit pas être réorganisée. On pense à former une milice pacifique, composée des plus forts contribuables. S'il en est ainsi, on fera une grande économie de fusils, car il est probable que bien peu des *appelés* se regarderont comme *élus*.

« D'après certaines opinions, nous aurons une constitution octroyée par le gouvernement de S. M., très-libérale, et dans laquelle on

chercherait à inaugurer les principes fondamentaux de la liberté et de l'ordre, de la monarchie et de la démocratie.

« Le gouvernement est persuadé que, par la convocation des Cortès actuelles, de nouvelles Cortès constituantes ou des Cortès ordinaires, ce serait revenir sur ses pas, perdre le temps en inutiles et oiseuses discussions, et remettre tout en question. Si le pays obtient une loi fondamentale meilleure que celles qui ont été promulguées jusqu'à ce jour, que lui importe son origine? »

Ainsi donc : 1^o licenciement de la garde nationale, qui ne sera pas reconstituée; — 2^o constitution octroyée; — 3^o non-convocation des Cortès — tel serait le plan d'O'Donnell, et l'on n'appellerait pas cela un *coup d'Etat*!

La nouvelle de deux sinistres épouvantables vient de nous arriver de l'Océanie et de l'Amérique du Nord par la voie du Havre. Un volcan a surgi tout à coup dans l'île de Sangir, (une des îles Célèbes, Malaisie), a ruiné le pays et englouti des milliers de victimes. Je laisse aux journaux les détails de ce lamentable récit. Je puis cependant ajouter, comme particularité intéressante, que plusieurs membres de l'Académie des Sciences ont résolu d'appeler l'attention du gouvernement sur ce phénomène et d'envoyer une commission spéciale pour l'étudier sur les lieux.

L'autre catastrophe est malheureusement moins rare et moins inédite. Il s'agit encore d'une de ces terribles collisions dont les chemins de fer américains offrent tant d'exemples. Cette fois la catastrophe est encore plus déplorable, car ce sont des enfants, des pauvres enfants qui en ont été les victimes.

Une foule énorme (où l'on ne remarquait cette fois qu'un seul ecclésiastique) c'était portée au Tribunal civil, où M. DeBelleyne devait prononcer le jugement dans l'affaire Pescatore. Toutes les oreilles étaient tendues lorsque M. DeBelleyne a prononcé les paroles suivantes :

« Le Tribunal, après avoir délibéré, déclare qu'il y a partage, continue la cause au mercredi 27 août pour vider le partage. »

Ce qui veut dire, si je me rappelle bien l'art. 118 de mon Code civil, que le Tribunal n'a pas pu s'entendre, qu'il faudra appeler un nouveau juge pour faire la majorité, et que la cause devra se plaider à nouveau pour lui le 27 août. J'ajoute cependant que j'entends dire autour de moi que le Tribunal a plus d'une fois déclaré qu'il y avait partage, pour laisser le temps aux parties de tenter la voie d'un accommodement.

L'empereur n'est pas encore de retour: on ne parle même plus de son arrivée ici. La santé de l'impératrice est toujours excellente; elle demeure à Saint-Cloud, qui mérite bien, en effet, par sa délicieuse position, d'être un séjour préféré.

L'anniversaire des journées de juillet, les trois glorieuses, comme on les appelait après 1830, n'a été signalé cette année par aucune manifestation de regrets ou d'espérance; ce n'est plus évidemment une date politique, et si quelques couronnes d'immortelles sont portées en certains jours à la colonne de Juillet, c'est par les partisans de la démocratie et en l'honneur du génie de la Liberté qui déploie ses ailes dorées au sommet du monument. Aussi a-t-il été plusieurs fois question de changer la destination de la colonne de Juillet. On dit pour justifier ce projet que les générations actuelles sont bien indifférentes aux noms des combattants de 1830, victimes de la guerre civile, tandis qu'elles saluent toujours avec enthousiasme les héros de la grande armée inscrits sur l'Arc de l'Etoile. Il est donc question, plus sérieusement que jamais, non pas de faire disparaître la colonne de la Bastille, mais de modifier sa destination. On a proposé d'en faire la colonne pacifique de la France, comme la colonne Vendôme en est l'épopée guerrière. Les plaques tumulaires où sont inscrits les noms des combattants de juillet seraient remplacés par des bas-reliefs allégoriques destinés à consacrer la mémoire des grandes découvertes modernes.

2 août. — Le *Moniteur* annonce que Saragosse a fait sa soumission le 1^{er} août.

Le général Dulce y est entré à la tête de ses troupes. La tranquillité règne partout.

Le maréchal Pelissier est arrivé hier à Marseille; il a été chaleureusement accueilli par le public. Il quittera cette ville lundi.

Italie.

Une correspondance adressée à l'*Indépendance belge* lui raconte l'anecdote suivante :

« Le pape avait lu dans le *Journal des Débats* un discours de lord Palmerston sur les souffrances du peuple romain. Pie IX était si convaincu de la fausseté de toutes les accusations consignées dans ce discours, qu'il voulait en rendre juge son peuple lui-même; le cardinal Antonelli, auquel sa sainteté fit part du bon tour et de la punition qu'elle allait infliger au premier ministre de la reine d'Angleterre, ne fut pas tout à fait aussi persuadé que son souverain du blâme universel qu'allaient soulever dans les Etats-Romains les paroles de lord Palmerston. Cependant, comme il n'osait pas trop en faire l'observation ni insister pour faire prévaloir son avis, il laissa faire l'insertion dans le journal officiel, se réservant d'arriver, par des moyens détournés, à annihiler les effets d'une publication intempestive. Le *Giornale di Roma* reproduisit le discours; mais aussitôt après l'apparition de la feuille officielle, une nuée d'agents de police se repandit dans tous les cafés et lieux publics pour l'enlever et la faire disparaître. Le télégraphe transmit l'ordre aux bureaux de poste de ne pas la distribuer en province. »

DERNIERES NOUVELLES.

Saint-Sébastien, 2. — Grande tranquillité. A Saragosse, la milice a été désarmée. La députation provinciale et l'ayuntamiento ont été changes.

Le général Codrington est arrivé à Londres.

Le maréchal Pelissier, en débarquant à Marseille, a trouvé une lettre de l'empereur, lui annonçant qu'il lui a conféré la dignité de duc.

Madrid, 3. — Tranquillité générale; les bandes de Catalogne sont dispersées. Espartero part demain pour Logrono.

E. GAY, gérant.

MARCHÉ DE SION. — Du 2 août 1856.

Le fischin — 1, 80. Quarteron fédéral — 0, 27 hectolitre.	
Froment, le fischin fr. fed.	9, 50
Seigle	5, 10
Orge	5, 00
Mais	5, 80
Pommes de terre, le fischin	6, 00
Haricots blancs	2, 30
Beurre, la livre	», 90
La livre de pain de froment se vendra	», 26
» » » bis »	», 18
» » » de seigle »	», 15

SION. — IMPRIMERIE DE DAVID RACHOR.

BAINS DE SAXON

EAUX BROMO-IODURÉES.

Cercle des Etrangers avec Salons de lecture, de conversation, etc., etc.

Comme à Baden-Baden.